

CT des DDI (14 mai 2019)

Le comité technique des DDI prévu le 17 avril 2019, qui ne s'était pas tenu suite au [boycott unanime des organisations syndicales représentatives](#), a été reconvoqué le 14 mai 2019.

Présidé par Marc Guillaume, secrétaire général du gouvernement, il comportait un ordre du jour exclusivement composé de points pour information : organisation territoriale de l'État (OTE) et regroupement des programmes 307-333 ; mission inter-inspections relative aux secrétariats généraux communs ; situation des SIDSIC dans le cadre du transfert au ministère de l'Intérieur ; travaux du groupe de travail « déontologie dans les DDI » animé par le référent déontologue des DDI ; projets DDI retenus au titre de la campagne 2019 des fonds FIRH, FIACT et fonds de modernisation des DDI et point d'étape du projet FIACT dialogue professionnel-dialogue social.

Cette fois, la CFDT avait décidé de siéger (l'Unsa également), et de revenir à la charge sur l'ensemble des demandes qui avaient été faites lors de la déclaration commune du 17 avril.

Ces demandes représentaient pour la CFDT la base minimale d'un dialogue social franc et sincère pour avancer sur l'épineux sujet de la réorganisation des services déconcentrés de l'État, dont celui de la mise en place de secrétariats généraux communs.

La CFDT, représentée par Myriam Prigent (DDPP 29), Eric Tavernier (DDT 77) et Lydie Duray-Welsch (DDCS 95), a lu la déclaration liminaire suivante.

« M. le Président, Mesdames, Messieurs,

La CFDT déplore le recours au boycott des instances de dialogue social mais, au vu de votre absence d'écoute, il nous a paru nécessaire avec les autres organisations

syndicales de ne pas siéger au dernier CT central des DDI le 17 avril.

Pour la CFDT, la politique de la chaise vide n'est bien sûr pas une solution, mais c'était la seule manière de lancer un signal d'alarme suffisamment puissant pour espérer dans un premier temps être entendus, et dans un second temps engager un dialogue concret que nous souhaitons réellement constructif.

Le gouvernement veut aller vite et ne se donne pas les moyens de faire les choses correctement en respectant le dialogue social, les agents et in fine les usagers. En gérant par ordonnances, il souhaite donner l'image d'une action déterminée et efficace.

Pour la détermination, nous n'en doutons pas un seul instant.

Quant à l'efficacité, si elle doit juste rimer avec mise en œuvre précipitée, nous vous rassurons, cette précipitation est bel et bien au rendez-vous.

Pour la CFDT, l'efficacité est une prise de décision fondée sur un constat objectif et une analyse des politiques publiques, une anticipation des besoins et des moyens, des études d'impact chiffrées, des préconisations non partisans et discutées en toute transparence avec l'ensemble des partenaires.

Nous n'acceptons qu'un seul objectif : le bien commun au service de l'utilisateur, qu'il soit simple citoyen – trop souvent oublié des débats –, collectivité territoriale, acteur économique ou associatif.

Inlassablement, la CFDT s'évertue à prôner un dialogue constructif. Hélas, ce dialogue ne peut exister s'il se résume à des discussions vides de sens, car les décisions ont déjà été prises, ailleurs, dans l'entre-soi technocratique.

Politiques et médias se gargarisent perpétuellement de « C'est bien mieux ailleurs » en prenant des exemples sortis de leurs contextes nationaux. Vous voulez des réformes en profondeur, remettre à plat le fonctionnement des services de l'État ? Chiche ! Alors, mettez-y le temps et les moyens.

Les priorités des missions de service public sont constamment bouleversées au gré des actualités médiatiques. Des réformes construites à la va-vite ne sont jamais abouties. Des moyens sont donnés et retirés sans que les politiques publiques ne soient remises à plat, causant des difficultés de mise en œuvre dans les DDI. Les contrôles en matière de sécurité sanitaire alimentaire en sont la parfaite illustration, combinant tous les stigmates d'une communication politique et d'une gouvernance en déphasage total avec les moyens accordés.

Les agents des DDI sont las d'être constamment vilipendés, présentés comme des freins, ne représentant qu'un coût pour les finances publiques alors qu'ils ne font que mettre en œuvre les lois et règlements décidés par le législateur et l'exécutif.

Ils sont excédés d'être catégorisés comme principale cause des déficits de l'État, sans que jamais ne soit valorisé le bénéfice que retire le pays de leur travail, dans l'ensemble des domaines qu'ils couvrent, et qui est le ciment de notre société et du vivre ensemble.

La réflexion que vous menez sur la création de secrétariats généraux communs à l'échelon départemental se fait de manière opaque et chaotique, constamment impactée par les aléas de l'actualité, par des effets d'annonce intempestifs, et par les déclarations contradictoires des uns et des autres... Amateurisme ? Stratégie de diversion ?

Diviser pour régner est une constante tentation qui semble toujours d'actualité. Il nous est parfaitement

incompréhensible que cette démarche se fasse sans réunir les représentants des personnels des préfectures et ceux des DDI, tant à l'échelon national que local. Nous vous demandons donc de le faire sans délai.

Comment prétendre élaborer un projet équilibré et fonctionnel lorsque, dès l'origine, la synergie est écartée ?

Dans la déclaration commune du 17 avril, les organisations syndicales ont posé quelques préalables à la reprise de nos travaux ; si nous sommes ici aujourd'hui c'est d'abord pour entendre vos réponses sur ces demandes.

Par ailleurs, outre le point à l'ordre du jour sur la création des SG communs, nous souhaitons que chacun des points relevant de la réforme territoriale de l'Etat soit traité de manière factuelle et détaillée.

L'absence d'informations nouvelles concernant ces sujets brûlants serait un très mauvais signe renvoyé aux partenaires sociaux qui tentent de maintenir la flamme du dialogue social. Ne restez pas sourds aux appels qui vous sont adressés par les personnels et par leurs représentants au risque d'envoyer cette réforme directement dans le mur avec l'ensemble des agents concernés.

Merci de votre attention. »

Point sur l'organisation territoriale de l'État (OTE) et le regroupement des programmes 307-333

Le secrétaire général du gouvernement a jeté quelques miettes d'information, voire un scoop sur le calendrier... qui n'en est plus un puisque certains secrétaires généraux des départements étaient déjà au courant.

Le calendrier de mise en place des SGC serait « desserré » jusqu'en juin 2020 au lieu d'une mise en œuvre effective au 1^{er}

janvier 2020 (prise en compte des demandes des organisations syndicales et de la mission inter-inspection) et en fonction de la réalité du terrain. Cependant aucun écrit n'a été remis en séance pour confirmer cet effort...

Selon le préfet Kupfer, un point est à retenir : un SGC qui permette de redonner du temps aux directeurs sur leurs missions. Pour la mobilité des agents, ses propositions sont : la disponibilité, la position normale d'activité (PNA), le détachement.

La CFDT estime que ces propositions ignorent totalement les agents, débordés, en souffrance et ne comprenant plus le sens de leurs missions. Faut-il ajouter aux motifs de mobilité le départ en retraite, le départ anticipé, le refus d'intégration et autres modes de mobilité permettant des économies substantielles pour l'État ?

Selon le préfet, les préfigurateurs seront à nommer d'ici à juillet 2019. Pour le secrétaire général du gouvernement, ce ne sera pas forcément en juillet...

Les RH seront intégrées dans le SGC, sauf le dialogue social à proprement dit, la politique indemnitaire, les mobilités. Cependant, le travail préparatoire pourra être fait par le SGC (préparation des tableaux d'avancement, convocations des instances et transmissions des documents...) Il existe une liste détaillée des différentes tâches concernées, mais le préfet pense que ce serait trop long de la présenter en séance.

Peut-être aurait-il fallu la transmettre aux organisations syndicales avec l'ordre du jour ?

L'organisation des futurs SGC se fera en fonction de la taille des territoires et selon les effectifs affectés au SG. La zone géographique resterait uniquement départementale (même si la structure est de petite taille dans certains territoires :

exemple, cité en séance, de l'Ariège où, dans les DDI, il n'y aurait que 3 agents sur les missions de secrétariat général actuellement...) Il y aura trois principes pour ces futurs SGC :

- le souhait d'en faire de vrai service interministériel (caractère interministériel marqué) ;
- une méthode de gouvernance collective ;
- la préservation des capacités managériales des directeurs.

Concernant les emplois d'encadrants, il a été porté à la connaissance des organisations syndicales qu'une réflexion était en cours sur deux choix possibles : emploi DATE et/ou de conseiller d'administration. Pour les détails de statuts, d'action sociale et de règlement intérieur (congés), c'est le ministère de l'Intérieur qui gère ! Les agents conserveront leurs acquis dans un premier temps.

Et dans un second temps ? On les ramasse à la petite cuillère ?

Le rapport de la mission inter-inspection sera présenté au prochain CT, en juin 2019.

M. Espinasse (DMAT) fait une présentation très technique du nouveau BOP 354 ; elle aurait mérité une petite note écrite afin de ne perdre personne en séance... Ainsi, les effectifs des préfectures vont basculer sur ce BOP au 1^{er} janvier 2020 avec les 2000 emplois actuels du BOP 333 et les effectifs des SGC. Des groupes de travail sont en place sur ce sujet des SGC, dans le ministère de l'Intérieur et aussi dans les préfectures.

Les organisations syndicales demandent une interruption de séance à l'issue de la présentation de ce premier point de l'ordre du jour. Au retour, elles demandent que leur soient transmis les documents suivants, dont certains déjà réclamés lors du boycott du 17 avril 2019 :

- le rapport de la mission inter-inspection sur les SGC ;
- l'instruction technique et la lettre de mission des préfigurateurs ;
- la liste détaillée des missions transférées dans les SGC, dont RH ;
- la présentation faite par le MI sur le BOP 354.

Elles demandent également que soit donnée aux préfets la consigne de réunir autour d'eux les instances de dialogue social DDI et préfecture et, au niveau national, les représentants du CT des DDI et du CT central du ministère de l'Intérieur spécial préfecture, ainsi que de mettre en place des groupes de travail nécessaires, notamment en ce qui concerne les personnels.

Le secrétaire général du gouvernement répond qu'il va essayer... d'ici le prochain CT en juin.

Faute de réponses à la hauteur, faute de documents de travail sérieux et face à l'attitude désinvolte de l'administration, la CFDT et l'Unsa se sont retirées du CT, pour marquer leur irritation et leur profond désaccord avec l'attitude des pouvoirs publics. Cette parodie de dialogue social ne leur convient pas.

Vous trouverez ci-dessous la lettre ouverte signée par la CFDT et l'Unsa à l'attention du SGG.

Quelques mois après les élections professionnelles, nous sommes encore dans une approche à la limite du mépris de la part de l'administration pour les organisations syndicales et sa volonté de vraiment les considérer comme des acteurs à part entière sur des sujets qui engagent l'avenir des services et celui des agents que nous représentons.

Le lendemain, des écrits « sous le manteau » (projets de circulaires du Premier ministre à l'attention des préfets et

des ministres, portant sur l'organisation territoriale de l'État et les administrations centrales) tombent, répondant aux questions qui ont été posées en séance...

[À partir d'un article initialement publié par la [CFDT-Fonctions publiques.](#)]

> Documents utiles :

- [compte rendu Uffa](#) ;
- [lettre ouverte CFDT-Unsa au SGG](#) (également reproduite ci-dessous)

[Communique UNSA CFDT Lettre ouverte SGG](#)